

## consultationsassurances

---

**De:** Faguaga Ana [REDACTED]  
**Envoyé:** 9 octobre 2018 16:57  
**À:** consultationsassurances  
**Objet:** Loi 141

Bonjour,

Je vois écrire pour faire quelques commentaires que je l'espère vraiment qu'ils seront contemplés dans la refonte de la nouvelle loi 141.

Pour ça que ce référé au fond de prévoyance je considère une bonne idée de nous protéger pour avoir l'argent nécessaire aussi comme la fait de identifier clairement les réparations qui correspond à la copropriété et les réparations que correspond à l'assurance du particulier. Je ne trouve pas juste que les réparations intérieures occasionné pour un raison externe à la copropriété soient payée pour la copropriété. Même si l'assurance n'est pas impliquée. Dans ma copropriété on a dû payer des réparations des intérieurs des condos avec notre argent, demandé par cotisation spécial.

De une autre côté je pense que la loi ne protégé pas les copropriétaires contre l'administrateur et les fraudes qu'ils puissent nous occasionner. Je considère comme propriétaire que les syndicats à trop de pouvoir sur l'argent des copropriétaires.

Par exemple : Les membres de l'administration de copropriété n'ont pas aucune obligation de nous envoyer un copie des documents comme factures lies au travail fait, la seule façon de obtenir ce documentation est en aller personnellement a son bureau ou son condominium pour qu'ils nous montrent les originaux, chose que pourrait être risqué s'ils sont en train de faire un fraude. Les documents (une copie) devraient être public à tous les membres de la copropriété pour pouvoir les consulter en demande et savoir quel travaux sont fait et combien ont couté avec le numéro de facture, la compagnie et le prix. Tous les dépenses, même à bas niveau, devraient être disponible pour pouvoir faire un suivi de dépense de tout copropriétaire intéressé sans devoir se présenté en personne dans le condominium de la présidente pour voir les originaux. Les originaux appartiennent à l'administration mais une copie devrait être obligatoire d'être envoyé à toute copropriétaire qui demande.

Je trouve que la loi protège beaucoup les banques et les assurances mais ne protège pas correctement les civiles et son argent.

Dans mon cas particulier, j'ai la doute sur que-est ce qu'arrive avec notre argent, Dans mon cas particulier, j'ai la doute sur le destin de notre argent, dans les assemblées ils nous donnent un sommaire comptable à niveau général mais pas avec les détails de comment ils on dépense notre argent.

Il devrait être permis de pouvoir utiliser l'internet pour faire des sommaires comptables, public à l'interne de la copropriété, comme en utilisant l'application Google drive, pour pouvoir montrer les détails des dépenses. Et devrait être obligatoire de montrer ses sommaires sans devoir se présenter en personne dans le bureau (condo) de la présidente de l'administration. Avec la nouvelle technologie on devrait pouvoir profiter des bénéfices, et ainsi avoir une comptabilité plus transparent en pouvoir accéder à tous les dépenses de l'administration et pouvoir analyser si sont cohérentes et aussi éviter les fraude.

Dans notre cas, on paye des cotisations spécial de 1000 dollars, il y a 6 années et chaque année, mais on ne sait pas exactement où va cette argent.

Aussi comme protection au fraude, je crois que la loi doit prévoir de faire obligatoire le changement de l'admiration chaque deux années. Une même administration ne devrait pas pouvoir rester plus que deux années. Il pourrait rester un ou deux des membres mais en changeant ses rôles (président, secrétaire, trésorier) mais pas tous le trois.

Le fait que les mêmes membres restent pour des années fait que le risque au fraude soit plus grand.

Dans ma situation je n'ai pas la moindre idée de comment faire pour savoir s'il y a un fraude dans notre copropriété. La seule façon de pouvoir faire mon propre consolidation comptable et d'aller au condominium de la personne que je pense que pourrait être en train de prendre notre argent, en risquant une agression.

J'aimerais pouvoir accéder à un copie des documents que j'ai le droit de voir pour consolider les dépenses sans devoir aller dans la maison d'une autre personne pour laquelle j'ai méfiance. Je dois me laisser voler. (Si est ce que ça arrive)

Je crois que la loi doit nous donner notre droit à contrôler comment notre argent est dépensé; l'argent nous appartienne et on a le droit de savoir exactement comment elle est dépense, chaque sou.

Je ne comprends pas pourquoi la loi protège si tant le syndicat de copropriété, l'administration, en les donnant même la possibilité de faire un fraude sans pouvoir les contrôlé comme copropriétaires.

Ils peuvent faire tout ça qu'ils veulent avec notre argent, en nous donnant que des les petites explications générales que ne clarifient rien. Aussi ils ont le droit de se fixé un salaire, en nous demander tout l'argent qu'ils décident de se payer et de demander la quantité qu'ils décident demander sans des maveurs explications.

J'ai toujours pensé que la loi été fait pour protéger la justice et la transparence, et surtout les plus faibles. J'espère ne pas être en erreur et que vous pouvez considérer dans la modification de la loi aussi la protection de notre argent comme copropriétaires et pas seulement la protection des las compagnies d'assurance

Merci

De ma plus haute considération

Ana Lopez Faguaga